



CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : ENTENTE VILLAGEOISE

No	Nom(s) (en minuscules)	Prénom(s)	Sexe (F ou M)	Année de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1	Bovet	Alexandre	M	1967	Lutry Suisse	Agriculteur	Rue : Chemin de la Lécheire 1 NP : 1416 Localité : Pailly	
2	Emch	David	M	1972	Pailly Suisse	Mécanicien-électricien	Rue : Moulin-Pacot 3 NP : 1416 Localité : Pailly	
3	Gerber	Frédéric	M	1975	Langnau im Emmental Suisse	Chef de projet	Rue : Chemin de la Lécheire 2 NP : 1416 Localité : Pailly	
4	Richardet	Maryline	F	1973	Pailly Suisse	Secrétaire-comptable	Rue : Rue du Borgeaud 8 NP : 1416 Localité : Pailly	
5	Saugy	Reynald	M	1966	Rougemont Suisse	Responsable commercial agro	Rue : Rue du Borgeaud 9 NP : 1416 Localité : Pailly	

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**